

Assemblée générale de la Société des agrégés

samedi 28 janvier 2023 - 10 heures à 13 heures
en visioconférence

Vous trouverez dans ce dossier les documents à consulter :

- Ordre du jour de l'Assemblée générale
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes

Le projet de vœu qui sera étudié par l'Assemblée générale sera adressé aux participants la veille de la réunion, avec le lien permettant d'y accéder. Regardez régulièrement dans vos spams, au cas où des messages s'y égareraient.

Ordre du jour de l'Assemblée générale du samedi 28 janvier 2023

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Examen du vœu.
- Questions diverses d'actualité.

Rappel des modalités d'inscription et de procuration

Pour participer à l'Assemblée générale, il faut être à jour de sa cotisation pour l'année scolaire 2022-2023 (au plus tard à la date du mercredi 25 janvier 2023) et s'inscrire selon les modalités suivantes.

Inscription à l'Assemblée générale

Vous pouvez vous inscrire, dès aujourd'hui et pour le mercredi 25 janvier 2023 au plus tard, en écrivant à l'adresse secretariat@societedesagreges.net et en indiquant comme objet de votre message : AG 2023.

Procuration

Si vous ne pouvez participer à l'Assemblée générale, vous pouvez adresser une procuration, pour le mercredi 25 janvier au plus tard, à secretariat@societedesagreges.net, en indiquant obligatoirement le nom de la personne à qui vous donnez pouvoir.

Vous trouverez à la suite de cette page les autres documents à consulter.

Rapport moral 2022

Ce rapport rend compte de l'activité du Bureau et du Comité depuis l'Assemblée générale du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est présenté sur le même modèle et avec les mêmes sections que les années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Nous vous invitons à lire les comptes rendus des réunions de nos instances ainsi que les comptes rendus d'audience qui sont régulièrement publiés dans la revue *L'Agrégation*.

Cette année a été marquée par le remaniement ministériel à la suite des élections présidentielles et par la fausse découverte, par les médias et le ministère, de la crise des vocations et l'inadéquation entre le salaire des enseignants, leur niveau d'études et leurs charges de travail qui n'ont eu de cesse d'augmenter tandis que le pouvoir d'achat des professionnels de l'enseignement et de l'éducation n'a fait que se réduire.

Quant à la Société des agrégés, se remettant petit à petit des répercussions de la crise sanitaire et sociale, elle a entamé la dernière phase de sa transition vers une modernisation de son fonctionnement grâce à des outils informatiques plus modernes qu'elle expérimente et dont elle va se doter prochainement afin de faciliter le travail des bénévoles. Cela se faisant progressivement, il serait souhaitable que chaque adhérent prenne conscience que la Société des agrégés, parce qu'elle ne bénéficie plus d'un délégué général à temps plein, ne fonctionne plus depuis deux ans que grâce aux bénévoles et que chacun est appelé à s'investir à sa hauteur afin que tout état de péril soit écarté.

1. Fonctionnement interne

Adhérents, abonnés et amis

Adhérents – Le nombre d'adhérents est toujours en baisse, cela est dû à plusieurs facteurs : depuis la crise sanitaire, il n'a pas été possible de faire des relances par courrier postal aussi régulièrement qu'avant 2019 ; les mentalités ont changé : si les adhérents de longue date sont fidèles, la jeunesse semble être plutôt clientéliste : les jeunes adhèrent le temps d'obtenir satisfaction à leur demande de soutien et disparaissent, sans s'engager dans la vie de la Société ni adhérer fidèlement. Cette tendance clientéliste s'accroît chez la jeunesse et va nous pousser, si nous ne parvenons pas à inverser la tendance, à repenser le modèle associatif et le fonctionnement de la Société.

Le Bureau ne peut pas seul inverser cette tendance, chaque adhérent doit avoir à cœur de faire connaître la Société des agrégés et son action afin que le nombre d'adhérents puisse croître et ainsi augmenter le poids de la Société des agrégés auprès des instances et des autorités qui ploient plus facilement devant le grand nombre plutôt que devant l'intelligence et l'esprit critique.

Abonnés – Si le nombre d'adhérents est en baisse, le nombre d'abonnés reste plutôt stable. Nous comptons toujours quelques bibliothèques et quelques fidèles attachés à la version papier du bulletin. Souvent, au cours des derniers mandats et lors des réunions du Bureau, a été évoquée l'éventualité d'une suppression totale du format papier du bulletin pour une version tout-numérique afin de faire des économies et peut-être toucher la tranche la plus jeune des adhérents mais après nombre de discussions, il est apparu que la version papier du bulletin faisait aussi partie de l'essence de la Société des agrégés et nombre de jeunes lauréats ont leur premier contact avec la Société des agrégés grâce au numéro de rentrée contenant les listes des lauréats de chaque nouvelle session. Il y a un certain attachement à cette fonction de mémoire-souvenir que constitue la revue *L'Agrégation*. Par ailleurs, le comité de rédaction, et notamment le rédacteur en chef, ont fait en sorte de maintenir une publication de qualité, toujours à jour des questions d'actualité et proposant des dossiers spéciaux et des enquêtes fondés sur la réflexion, l'étude des décrets et des remontées

du terrain, grâce à nos collègues qui prennent le temps de nous écrire et nous répondre. Nous souhaitons ici saluer et remercier très vivement notre rédacteur en chef et président d'honneur, Jean-Michel Léost, d'avoir pris, depuis presque 3 ans, la tête du comité de rédaction. La grande qualité de la revue est d'abord due à son travail de réflexion et à son expertise quant aux questions d'actualité du monde de l'éducation et de l'enseignement.

Amis – Pour soutenir la Société, les adhérents sont de plus en plus nombreux à verser une cotisation supplémentaire pour un ou des amis, ainsi, permettent-ils de réguler modestement la baisse du nombre d'adhérents et d'augmenter généreusement les dons qui sont de plus en plus nécessaires au fonctionnement de la Société et à la publication du bulletin. Les amis, parfois adhérents aussi, et les adhérents bienfaiteurs doivent être conscients que la Société des agrégés leur est redevable et leur voue une immense reconnaissance car, depuis des années désormais, ils permettent de compenser les diminutions successives du montant de la subvention qui lui était accordée par le MENJS et qui s'est soldée, cette année, par une suppression totale. Nous les remercions très chaleureusement car ils nous permettent de continuer à faire fonctionner la Société et à tenir notre devoir premier d'information et de conseil auprès de nos collègues.

Le statut d'amis avait été créé afin qu'adhère toute personne ayant de l'estime pour le concours de l'agrégation et ayant la volonté d'en faire la promotion ainsi que celle de la Société des agrégés au sein d'autres milieux que ceux de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Il serait donc souhaitable que les sociétaires fassent connaître dans leur entourage la possibilité d'adhérer en tant qu'amis à la Société et ainsi en soutenir l'action, même si c'est de loin.

Organisation et instances

Bureau – Il s'est réuni 8 fois de février à décembre, par visio-conférence afin de limiter, une année de plus, les charges liées aux frais de déplacement, qu'il faudra, pour les prochaines assemblées générales, réunions du Comité et réunions du Bureau tenter de limiter par le développement d'un format hybride (présentiel / distanciel) des séances. Chacun doit continuer à faire des efforts.

Le Bureau a suivi les affaires courantes, l'actualité de l'éducation et de l'enseignement, et n'a pas manqué de réagir par de vifs communiqués aux différentes positions et décisions du MENJS au sujet des concours de recrutement et la revalorisation des métiers de l'enseignement. Les comptes rendus des réunions sont publiés dans les numéros 510, 511, 512 et 513 de *L'Agrégation*.

Comité – Il s'est réuni par visio-conférence le 17 décembre 2022, il a notamment mis au point un vœu sur la revalorisation financière du métier de professeur et sur son opposition à la réforme annoncée des retraites. Ce vœu a été envoyé à la presse et aux autorités le lundi 19 décembre 2022. Le compte-rendu du Comité sera publié dans le numéro 514 de *L'Agrégation*.

Le Comité a enfin établi l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 janvier 2023, donnant mandat au Bureau pour y ajouter des points en fonction de l'actualité.

Bénévoles – La permanence a été déclinée de deux façons, une permanence téléphonique assurée par Jean-Michel Léost et Stéphanie Aydin. Nous espérons que les collègues sont conscients que les bénévoles ont donné de leur temps et de leur expérience afin de les conseiller et les accompagner dans leurs démarches. La permanence téléphonique a fonctionné presque sans interruption entre la période scolaire et la période estivale durant laquelle elle n'a été fermée que 3 semaines. Certains adhérents, membres du Bureau et du Comité, ont donné de leur temps pour assurer des permanences à la Maison de l'agrégation permettant une ouverture le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et / ou le vendredi. Parce que nous n'avons plus de président délégué général à temps plein, il ne nous a pas été possible d'ouvrir la Maison de l'agrégation tous les jours de manière pleine. Nous espérons que les Sociétaires comprendront qu'il n'a pas été de tout repos pour les bénévoles d'accourir entre deux cours pour assurer la permanence. Nous remercions tout particulièrement

Catherine Leiser, Nicolas Souhait, Morgan Trouillet et Gabrielle Veillet qui sont venus régulièrement à la Maison de l'agrégation entre septembre 2021 et décembre 2022 afin que la Maison puisse vivre et accueillir les Sociétaires en recherche d'information, les agrégatifs souhaitant recevoir des conseils et des colles et tout simplement les lauréats du concours cherchant soutien et conseil.

Réunions internes

Réunions du Bureau

- 05 février 2022
- 12 mars 2022
- 09 avril 2022
- 14 mai 2022
- 11 juin 2022
- 10 septembre 2022
- 15 octobre 2022
- 19 novembre 2022
- 10 décembre 2022
- *Prévue le 07 janvier 2023*
- *Prévue le 11 mars 2023*
- *Prévue le 15 avril 2023*
- *Prévue le 13 mai 2023*
- *Prévue le 03 juin 2023*

Réunion du Comité

- 17 décembre 2022

Assemblée générale

- *Prévue le 28 janvier 2023*

Présidence – Nous souhaitons rappeler aux adhérents que depuis septembre 2020, il n'y a plus de délégué général à temps plein et que de ce fait la présidence est occupée par un président entièrement bénévole exerçant par ailleurs à temps plein dans son établissement d'affectation. Cela étant dû au refus persistant du Ministère de lui accorder une subvention plus importante malgré les tâches croissantes d'intérêt général accomplies par la Société des agrégés. Aujourd'hui, la Société des agrégés, et depuis le 25 octobre 2022, ne reçoit plus aucune subvention du Ministère mais elle n'en est que plus indépendante ! Chaque adhérent, chaque membre du Comité et chaque membre du Bureau doit prendre sa part de tâches afin d'aider au bon fonctionnement de la Société des agrégés. Même si la Société des agrégés s'était préparée à renoncer à son délégué général à temps plein, le travail à répartir demeure et ne peut reposer seulement sur le président et les présidents d'honneur. Chacun est invité à prendre part au fonctionnement de la Société, sinon elle ne pourra se maintenir.

Nous aimerions faire savoir aux collègues que les Présidents d'honneur, et en premier lieu Jean-Michel Léost, ont beaucoup œuvré pour que la Société puisse remplir ses principales fonctions : informer, conseiller et accompagner les collègues dans leurs démarches. C'est pourquoi nous voudrions par ces très brèves lignes lui témoigner notre reconnaissance et notre respect le plus profond pour son aide et son travail de qualité si précieux et si inestimable.

L'Atelier de l'agrégation

Stage d'été – A l'instar de la session 2021, le stage d'été a été proposé aux agrégatifs lors de la dernière semaine du mois d'août : les disciplines représentées étaient l'anglais, la grammaire, l'histoire, les lettres classiques, les lettres modernes et la philosophie. Nous remercions très vivement les bénévoles qui ont permis de faire rayonner la Société des agrégés par leur dévouement envers les agrégatifs au sein de l'Atelier.

Conférence – Une séance spéciale dédiée à Proust a été organisée à la Maison de l'agrégation le mercredi 12 octobre. Cette séance magistrale d'introduction à l'œuvre de Proust a été préparée et faite par notre vice-président et éminent spécialiste de Proust, Luc Fraisse, que nous remercions au nom des agrégatifs de lettres.

Stage de la Toussaint - Cette année, une remise à niveau en linguistique latine a été proposée en distanciel à 5 agrégatifs de grammaire. Les retours concernant cette session ayant été très positifs, il serait envisageable, l'année prochaine, de tenir une telle session dans d'autres disciplines, notamment dans celles concernées par le stage d'été.

Année scolaire - La Société des agrégés a fait de son mieux, avec son fonctionnement actuel, pour répondre à un maximum des demandes. Cependant, l'Atelier de l'agrégation, ainsi que ce fut annoncé dans la lettre d'information du mois de novembre 2022, est en recherche de tuteurs, notamment en arts plastiques, en SVTU, en mathématiques, etc. Certaines demandes dans ces disciplines n'ont, à ce jour, pas encore pu être satisfaites.

Certains agrégatifs, d'un nombre très limité, n'ont pas compris le principe de l'Atelier et pensent, faussement, qu'il doit être un substitut aux préparations universitaires. Or, l'Atelier s'est toujours voulu un soutien, un renfort à ces formations et non un substitut. Ainsi, ne doivent-ils pas solliciter les tuteurs au-delà des limites de ce soutien.

Nous remercions tout particulièrement les tuteurs pour leur engagement, leur dévouement et le suivi individuel et collectif qu'ils ont apporté et apportent aux agrégatifs.

2. Combats et engagements

Accompagnement des adhérents

C'est la tâche essentielle de la Société des agrégés et celle pour laquelle nous sommes en premier lieu sollicités.

Permanence et rendez-vous – La Maison de l'agrégation est ouverte le lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; le mardi de 14h00 à 16h00 (à partir d'avril), le mercredi de 14h30 à 16h30 ; le vendredi de 14h00 à 16h00 : les adhérents et les agrégatifs, ainsi que toute personne ayant besoin d'un renseignement, ont la possibilité de fixer un rendez-vous sur place ou au téléphone en passant par le formulaire de contact de notre site ou la permanence téléphonique. La perte de notre délégué général à temps plein a réduit les horaires d'ouverture de la Maison de l'agrégation, les Sociétaires sont invités à prêter main forte afin de permettre une ouverture la plus pleine possible. Cela ferait revivre toute l'année la Maison de l'agrégation qui est surtout ouverte pour la préparation aux oraux de l'agrégation dans le cadre de l'Atelier.

Correspondance – Nous sommes surtout sollicités par courrier électronique et ensuite par courrier postal. Les membres du Bureau se chargent, autant que possible, de répondre aux demandes, en particulier Jean-Michel Léost et Stéphanie Aydin.

Accompagnement et domaines d'intervention - La plupart des interventions consistent en courriers de soutien auprès des rectorats pour des collègues sollicitant des contrats doctoraux, des postes d'ATER ou de PRAG. Ces interventions ont surtout lieu en été. Durant la période scolaire, nous sommes amenés à suivre de manière plus approfondie certains dossiers pour lesquels nous devons travailler avec plusieurs interlocuteurs au sein des différentes instances. Nous conseillons aussi beaucoup les collègues au moment des mouvements interacadémiques et intra-académiques, nous accompagnons les collègues dans leurs démarches pour obtenir un poste spécifique, nous répondons aux questions sur la titularisation des stagiaires, le reclassement, la progression de la carrière (avancement d'échelon, rendez-vous de carrière, accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) ou les retraites. Nous remercions tout particulièrement Jean-Michel Léost, notre président d'honneur, dont l'inégalable expérience et connaissance des différentes instances de l'éducation nationale a permis à nombre de collègues de trouver et soutien et aide efficace dans leurs démarches.

Dossiers d'actualités

La Société des agrégés a suivi de nombreux dossiers comme les réformes du lycée et du baccalauréat, les mathématiques dans la nouvelle réforme, Parcoursup, la réforme des retraites (voir le n°501 de *L'Agrégation*), la revalorisation financière du métier de professeur et la crise de recrutement.

Concernant tous ces thèmes, nous renvoyons nos lecteurs aux communiqués et aux comptes rendus d'audience publiés dans les numéros 510 à 513 de *L'Agrégation*.

Réformes du lycée – La Société des agrégés a constitué parmi les membres du Bureau et du Comité des groupes disciplinaires chargés de faire des remontées du terrain sur l'application de la nouvelle réforme du lycée et du baccalauréat afin de pouvoir donner des exemples concrets aux autorités de ce qui serait à revoir. Ainsi, nombre d'éléments concrets furent cités et remontés dès le 24 février 2022 lors de l'entrevue avec Julie Benetti, alors relai éducation de la majorité présidentielle, au sujet de la réforme du baccalauréat : réaffirmation de la nécessité de préserver le caractère national du baccalauréat, les dysfonctionnements de Parcoursup, nécessité de revoir les exercices d'évaluation de certaines disciplines comme le français (voir n°511 de *L'Agrégation*), nécessité de renforcer l'enseignement des mathématiques.

Les mathématiques dans la nouvelle réforme – La Société des agrégés a transmis une contribution lors de l'audition organisée par la DGESCO au sujet des mathématiques. Nous remercions tout particulièrement Paul Flambard et Yann Salmon qui ont représenté la Société des agrégés sur ce thème. Nous invitons les lecteurs à lire le numéro 511 de *L'Agrégation* dans lequel se trouve un article sur la place des mathématiques au lycée général.

Réforme des retraites – revalorisation financière – crise de recrutement – Nous invitons nos lecteurs à consulter sur notre site (rubrique actualité) mais aussi dans les numéros 510 à 513 de *L'Agrégation* les différents communiqués publiés sur ces thèmes :

- 16 février 2022 : Une atteinte intolérable aux concours de recrutement !
- 16 mars 2022 : Vers une revalorisation du point d'indice de la fonction publique ?
- 27 juin 2022 : Une revalorisation en trompe-l'œil !
- 12 septembre 2022 : Les priorités de la Société des agrégés pour cette année scolaire.

- 19 décembre : La Société des agrégés exige une revalorisation financière du métier de professeur et s'oppose à la réforme annoncée des retraites.

La Société des agrégés n'a manqué de réagir pour faire connaître ses exigences et ses revendications concernant les métiers de l'enseignement et surtout les agrégés et les concours.

Revendications

Affectation des agrégés - Lors de ses différentes entrevues, que ce soit avec les recteurs ou avec des conseillers du cabinet de Ministre, la Société des agrégés a maintenu ses positions et a rappelé l'importance et la nécessité pour le système éducatif français mais aussi pour l'attractivité du métier de professeur de respecter les statuts des agrégés et donc de les affecter en lycée, en classes préparatoires aux grandes écoles et dans des établissements de formation. La Société des agrégés a été intraitable lors de l'entrevue avec les inspecteurs généraux le 23 mai 2022 dont le travail était de mener une enquête sur la place et les missions des agrégés dans le système éducatif français. Une contribution de la Société des agrégés a été transmise au groupe d'enquête à la suite de cette entrevue.

La Société des agrégés a suivi très attentivement les circulaires académiques et a proposé une synthèse et un classement des académies les plus favorables aux agrégés. Elle a également accompagné les collègues dans leurs démarches lors des mouvements interacadémiques et intra-académiques.

Revalorisation financière des agrégés – La Société des agrégés a rappelé à travers divers communiqués et dans ses vœux (Assemblée générale 29 janvier 2022 ; Comité 17 décembre 2022) que les agrégés et les professeurs de chaire supérieure avaient été les grands oubliés des minimales revalorisations auxquelles ont eu droit les enseignants entre 2010 et 2022. Elle a affirmé avec force qu'il était inacceptable qu'après un concours aussi exigeant que celui de l'agrégation et après un si grand nombre d'années d'études les agrégés soient aussi peu reconnus par l'institution qui n'hésite pas à les payer au lance-pierre comme nombre de fonctionnaires de la fonction publique. Elle a pointé la baisse du pouvoir d'achat des enseignants et même le peu de valeur accordée, aujourd'hui, par les agences immobilières au statut de fonctionnaire et aux agrégés mêmes ! La Société des agrégés a dû répondre, en juillet-août 2022, aux appels de jeunes lauréats demandant à la Société des agrégés de discuter avec des agents immobiliers réticents à prendre leurs dossiers de demande de logement ignorant le salaire des fonctionnaires stagiaires et méfiants quant à la somme, supposée, aujourd'hui à juste titre, dérisoire du salaire d'un enseignant débutant. Certains conseillers du cabinet du Ministre ont d'ailleurs découvert lors de leur entrevue avec la délégation de la Société des agrégés qu'un agrégé échelon 3 ne gagnait pas 2000 euros nets par mois, seule l'acceptation d'heures supplémentaires peut désormais permettre aux collègues en début de carrière, et même en milieu de carrière, de pouvoir vivre décemment, notamment dans les villes et régions où le prix de l'immobilier est très élevé. La Société des agrégés a listé dans le vœu du Comité qui s'est réuni le 17 décembre 2022 toutes les mesures qui auraient dû être prises depuis plusieurs décennies et qui nécessitent aujourd'hui un plan pluriannuel afin de revaloriser dignement les traitements des enseignants. Nous espérons que les instances seront capables de les accepter et de les mettre en œuvre ou tout du moins de sélectionner et d'appliquer intelligemment certaines de nos propositions.

Audiences et rendez-vous

- 04 février 2022 : entrevue avec Mme Benetti, relais éducation de la majorité présidentielle au moment des élections présidentielles.
- 21 mars 2022 : entrevue avec M. Geffray, DGESCO.
- 06 avril 2022 : prise de contact avec M. Kerrero, recteur de l'académie de Paris, et Antoine Destrés, directeur de l'académie de Paris.
- 23 mai 2022 : Entrevue avec Mme Gaubert-Macon, inspectrice générale, et ses collaborateurs sur la place et les missions des agrégés dans le système éducatif français.
- 11 juin 2022 : Entrevue avec M. Crusson, conseiller social au cabinet du MEN, et M. Leroux, conseiller pédagogique au cabinet du MEN.
- 03 octobre 2022 : échange téléphonique avec Mme Avenel, rectrice de l'académie de Versailles.
- 24 octobre : échange téléphonique avec M. Hubac.
- 26 octobre 2022 : prise de contact avec M. Auverlot, recteur de l'académie de Créteil.
- 10 novembre 2022 : audience chez M. Sherringham au conseil supérieur des programmes.

Nous remercions tout particulièrement Rémi Luglia qui a toujours fait en sorte d'être présent à presque toutes les audiences afin de faire part de son expertise sur nombre des sujets abordés devant les instances.

3. Rayonnement

Communication interne

L'Agrégation – Le passage d'une revue bimestrielle à une revue trimestrielle n'est pas sans conséquence sur le rythme de diffusion des informations sur les activités de la Société des agrégés. C'est pourquoi, la reprise progressive d'une lettre d'information électronique mensuelle a été la priorité de ce nouveau Bureau et a permis de retrouver un contact plus régulier avec l'ensemble des adhérents afin de les tenir informés des actualités et des activités du Bureau.

La lettre d'information – La Lettre d'information, mensuelle, a permis, cette année, de recréer un lien régulier et un contact plus direct avec l'ensemble des adhérents. Certains nous sont d'ailleurs revenus grâce à la lettre d'information qui a d'ailleurs été pour certains l'occasion de contacter la permanence téléphonique pour un accompagnement dans leurs démarches lors des mouvements interacadémiques et spécifiques.

Communication externe

Site internet – Le site internet devra faire prochainement l'objet d'une révision, d'autant plus que son formulaire de contact avait été en panne mais a depuis été réparé. Il faudra penser à le rénover et à le rendre encore plus ergonomique. Cependant, il a été secourable pour certains collègues qui avaient besoin d'un soutien de la part de la Société des agrégés dans leurs demandes spécifiques auprès des rectorats.

Nous remercions tout particulièrement Bertrand Vieille qui a réparé le formulaire de contact du site et pris une part très active à la modernisation informatique de nos outils.

Twitter – Notre page Twitter a été prise en main par Yann Salmon, que nous remercions vivement ! Cette page a permis depuis l'Assemblée générale du 29 janvier 2022 de relayer plus largement nos divers communiqués cités ci-dessus dans la rubrique « Dossiers d'actualité ». Depuis que cette page a été de nouveau réactivée, notre visibilité internet semble avoir été élargie.

Page et groupes Facebook – Ces pages permettent de diffuser l’actualité de la Société de manière plus large que les lettres d’information ou le bulletin qui sont limités aux adhérents et / ou aux abonnés. C’est par ces pages que nombre de demandes d’interventions nous arrivent en été. C’est aussi par ces pages que nous rassemblons les agrégatifs autour de la préparation du concours et même les informons de manière instantanée sur les questions qu’ils peuvent se poser sur le concours. Nous remercions tout particulièrement Blanche Lochmann et Jean-Michel Léost qui ne manquent pas de réagir sur notre page principale et Morgan Trouillet qui s’occupe de rassembler les demandes des agrégatifs, qu’il accompagne au demeurant dans la préparation en lettres modernes.

Médias – Nous sommes assez régulièrement contactés par les médias mais nous ne répondons que lorsque nous jugeons bon d’intervenir et toujours dans l’intérêt de l’association. Nous invitons nos lecteurs à lire l’entretien de notre Président d’honneur paru dans le Figaro, le 27 août 2022, « Quand le savoir est déconsidéré, les transmetteurs du savoir le sont aussi ».

Partenaires institutionnels et associatifs

Les associations amies – Nous avons reconduit notre partenariat avec l’association *Du Bellay Défi langue française* qui organise chaque année une dictée. Lors de la finale, selon notre habitude, nous avons remis deux prix aux lauréats. Nous avons aussi relayé dans le bulletin de rentrée l’ouverture des inscriptions pour la prochaine session de ce concours.

Maison de l’agrégation et évènements

Le 8 juillet dernier, nous avons pu organiser la fête de l’agrégation (voir n°512 de L’Agrégation) destinée aux lauréats de la session 2022 et aux agrégatifs de la session 2023. La fête s’est tenue dans le respect des gestes barrières et a compté plus d’une vingtaine de participants. L’information avait été relayée dans notre lettre d’information, sur notre site et sur notre page Facebook. Nous avons été ravis de pouvoir célébrer la réussite de certains agrégatifs qui avaient été suivis dans le cadre de l’Atelier ou qui avaient simplement assisté au stage d’été. Nous remercions tout particulièrement nos tuteurs et membres du Bureau qui ont accueilli les jeunes lauréats.

Au terme de ce rapport moral, nous remercions très vivement tous les membres du Comité, du Bureau et les présidents d’honneur qui ont tous fait en sorte de prendre une part dans le fonctionnement de la Société des agrégés. Nous renouvelons également nos remerciements à nos fidèles adhérents et à nos adhérents bienfaiteurs qui nous permettent par leur généreux soutien de pouvoir assurer le fonctionnement de la Société des agrégés.

Stéphanie AYDIN
Présidente de la Société des agrégés

RAPPORT FINANCIER

01/09/2021 AU 31/08/2022

Préambule

A l'instar du dernier exercice, il y a encore des répercussions dues à la crise sanitaire. Toutefois, les comptes sont quasiment à l'équilibre : les charges de copropriété ont diminué et le choix de continuer une année de plus les réunions du bureau par visio-conférence a permis de faire des économies sur les frais de déplacement. Enfin nous remercierons dès ici nos adhérents bienfaiteurs qui sont toujours aussi nombreux et nous permettent, surtout cette année, de compenser la suppression de la subvention ministérielle, devenue très minime en 2021.

Produits

Les produits financiers pour l'exercice 2021-2022 s'élèvent à 72 330 euros, répartis principalement de la façon suivante : 60 532 euros (cotisations, inscriptions, abonnements et produits), 11320 euros (subvention 5000 euros et dons 6320).

Le ministère a supprimé la subvention le 24 octobre 2022, nous ne pourrions donc plus compter sur ce minime et méprisant subsides. Comme constaté en 2019 et 2020, les dons des adhérents dépassent désormais systématiquement la subvention du ministère : 7633 euros en 2020, 12109 euros en 2019.

Enfin, le total des produits financiers est un peu moins élevé que les années précédentes mais reste correct. Nous devons désormais nous concentrer sur les relances des appels à cotisation qui doivent devenir très réguliers mais le constat est sans appel : rien ne pourra remplacer les bienfaits d'un poste à temps plein à la Société.

Chiffres d'affaires net

	01/09/2021 31/08/2022	–	01/09/2020 31/08/2021	–	Variations
Chiffres d'affaires nets	72 330 euros		86 190 euros		13 860, soit -19%

Le chiffre d'affaires net reste correct, compte tenu de la diminution du nombre d'adhérents et d'abonnés qui a diminué fortement.

Charges

Les charges d'exploitation sont toujours en très forte baisse par rapport aux exercices précédents : elles ont été réduites de 24, 40%, passant de 164 868 euros à 124 640, soit un écart de 40 228 euros. Enfin, nous remarquons que la dotation aux amortissements reste encore très élevée 49 451 euros bien qu'elle ait légèrement diminué : 50 503 euros en 2020-2021. Il est impératif de souligner que ces valeurs sont purement fictives et ne représentent aucune perte réelle en trésorerie, d'ailleurs sans cette dotation aux amortissements, les comptes sont en réalité à l'équilibre.

Tableau récapitulatif des charges d'exploitation

Périodicité	01/09/2021 31/08/2022	–	01/09/2020 31/08/2021	–	Variations
Total des charges d'exploitation	124 640		164 868		40 228, soit -24,40 %

Le niveau des dépenses a été très fortement diminué ainsi que celles liées à la copropriété même si nous devons rester vigilants.

Conclusions et perspectives

Le bilan financier de la période 2021-2022 fait apparaître un déficit de 52 310 euros dont la quasi-totalité est constituée par la dotation aux amortissements (49 451 euros), soit une valeur fictive ne représentant aucune perte réelle dans la trésorerie.

Nous avons prévu pour l'année 2021-2022 d'atteindre un chiffre d'affaires avoisinant les 120 000 euros mais nous n'avons atteint que 60% de notre objectif, c'est pourquoi pour l'année 2022-2023, nous essaierons d'être plus modestes et chercherons donc à stabiliser le chiffre d'affaires autour de 80 000 euros.

CATHERINE AUGIER
TRESORIERE

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

**SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE
ASSOCIATION**

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS
SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/08/2022

SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE

ASSOCIATION

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à

distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 05/12/2022



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes



Comptes annuels

— *Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022*

ASS STE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE
8 RUE DES FOSSES SAINT-JACQU
75005 PARIS

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
53, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Tél. : 01 53 30 29 00
SAS au capital de 225 000 € - RCS PARIS - SIREN 322 077 892 - www.ecge-conseil.fr

Bilan Actif

		31/08/2022			31/08/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions brevets droits similaires		3 690	3 690		
Autres immobilisations incorporelles (1)					1 173
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	330 000		330 000	330 000
	Constructions	770 000	204 196	565 804	596 604
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	178 243	37 892	140 352	156 817
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		1 281 933	245 778	1 036 156	1 084 594
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	462		462	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	13 639		13 639	9 278
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	351 447		351 447	382 405
	DISPONIBILITES	33 742		33 742	24 714
	Charges constatées d'avance	3 936		3 936	4 162
	TOTAL (II)	403 226		403 226	420 560
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		1 685 160	245 778	1 439 382	1 505 154
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Compte de Résultat

1/2

	31/08/2022	31/08/2021	
	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	60 532	71 505
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	11 320	14 633
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	179	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	298	52	
Total des produits d'exploitation	72 330	86 190	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	64 118	94 825
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 878	6 440
	Salaires et traitements	4 208	10 084
	Charges sociales	984	2 967
	Dotation aux amortissements et dépréciations	49 451	50 503
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1	50
Total des charges d'exploitation	124 640	164 868	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(52 310)	(78 678)	

Compte de Résultat

2/2

	31/08/2022	31/08/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(52 310) (78 678)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	
	Autres intérêts et produits assimilés	1
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des produits financiers	1
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées	
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des charges financières	
	RESULTAT FINANCIER	1
	RESULTAT COURANT avant impôts	(52 310) (78 677)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
	Total des produits exceptionnels	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Total des charges exceptionnelles	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	
	Participation des salariés aux résultats	
	Impôts sur les bénéfices	
	TOTAL DES PRODUITS	72 330 86 191
	TOTAL DES CHARGES	124 640 164 868
	EXCEDENT ou DEFICIT	(52 310) (78 677)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Dons en nature	
	Prestations en nature	
	Bénévolat	
	TOTAL	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens	
	Prestations	
	Personnel bénévole	
	TOTAL	

Détail de l'Actif

	01/09/2021 31/08/2022	12 mois	01/09/2020 31/08/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	1 036 156	71,99	1 084 594	72,06	(48 438)	-4,47
Concessions brevets et droits similaires			1 173	0,08	(1 173)	-100,0
CONCESS.BREVETS LICENCES	600	0,04	600	0,04		
SITE INTERNET APPLICATION WEB	3 090	0,21	3 090	0,21		
AMORT.CONC.BREVETS LICENCES	(600)	-0,04	(600)	-0,04		
AMORT. SITE INTERNET APPLI WEB	(3 090)	-0,21	(1 917)	-0,13	(1 173)	-61,18
Terrains	330 000	22,93	330 000	21,92		
TERRAIN SAINT JACQUES	330 000	22,93	330 000	21,92		
Constructions	565 804	39,31	596 604	39,64	(30 800)	-5,16
BUREAUX SAINT JACQUES	770 000	53,50	770 000	51,16		
AMORT.BATIMENTS	(204 196)	-14,19	(173 396)	-11,52	(30 800)	-17,76
Autres immobilisations corporelles	140 352	9,75	156 817	10,42	(16 465)	-10,50
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	174 513	12,12	174 513	11,59		
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	1 535	0,11	701	0,05	833	118,80
MOBILIER	2 196	0,15	2 196	0,15		
AMORT.A.G.CONS.DIVERS	(34 964)	-2,43	(17 673)	-1,17	(17 291)	-97,84
AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	(732)	-0,05	(881)	-0,06	149	16,96
AMORT. MOBILIER	(2 196)	-0,15	(2 039)	-0,14	(157)	-7,69
TOTAL III - Actif Circulant NET	403 226	28,01	420 560	27,94	(17 333)	-4,12
Avances & acomptes versés sur commandes	462	0,03			462	
FOURN.ACP TES S/COMMANDES VERSE	462	0,03			462	
Autres créances	13 639	0,95	9 278	0,62	4 361	47,00
TVA DEDUCTIBLE PRORATA	90	0,01			90	
CREDIT DE TVA A REPORTER	12 692	0,88	8 152	0,54	4 540	55,69
TVA S/FACT.NON PARVENUES	857	0,06	1 126	0,07	(269)	-23,92
Valeurs mobilières de placement	351 447	24,42	382 405	25,41	(30 958)	-8,10
ODDO BHF COMPTE TITRES	351 447	24,42	382 405	25,41	(30 958)	-8,10
Disponibilités	33 742	2,34	24 714	1,64	9 028	36,53
BANQUE ODDO	23 618	1,64	9 986	0,66	13 632	136,51
BANQUE POSTALE N°1	8 312	0,58	11 492	0,76	(3 180)	-27,67
BANQUE POSTALE LIVRET A	189	0,01	189	0,01		
CAISSE			197	0,01	(197)	-100,0
VIR PAYPAL	1 623	0,11	2 850	0,19	(1 227)	-43,06
Charges constatées d'avance	3 936	0,27	4 162	0,28	(226)	-5,44
CHARGES CONSTA TEES D'AVANCE	3 936	0,27	4 162	0,28	(226)	-5,44
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 439 382	100,00	1 505 154	100,00	(65 771)	-4,37

Détail du Passif

	01/09/2021	12	01/09/2020	12	Variations	%
	31/08/2022	mois	31/08/2021	mois		
TOTAL I - Total des fonds associatifs	(52 310)	121,50	(78 677)	138,50	26 367	33,51
Total des fonds propres	(52 310)	121,50	(78 677)	138,50	26 367	33,51
Excédent ou déficit de l'exercice	(52 310)	121,50	(78 677)	138,50	26 367	33,51
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	9 258	-21,50	21 869	-38,50	(12 611)	-57,67
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 272	-19,21	19 689	-34,66	(11 417)	-57,99
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	3 130	-7,27	12 298	-21,65	(9 168)	-74,55
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	5 142	-11,94	7 391	-13,01	(2 249)	-30,43
Dettes fiscales et sociales	986	-2,29	2 181	-3,84	(1 194)	-54,77
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES			700	-1,23	(700)	-100,0
SECURITE SOCIALE			396	-0,70	(396)	-100,0
PENSION CIVILE			1		(1)	-100,0
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	935	-2,17	1 084	-1,91	(149)	-13,78
CHARGES A PAYER - TAXE APPRENTISSAGE	29	-0,07			29	
CHARGES A PAYER - FORMATION PROF.	23	-0,05			23	
Total du passif	(43 052)	100,00	(56 808)	100,00	13 756	24,21

Détail du Compte de Résultat

	01/09/2021 31/08/2022	12 mois	01/09/2020 31/08/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	72 330	100,00	86 190	100,00	(13 860)	-16,08
Ventes de biens et services	60 532	83,69	71 505	82,96	(10 973)	-15,35
Ventes de prestations de service	60 532	83,69	71 505	82,96	(10 973)	-15,35
70600000 A BONNEMENTS	19 339	26,74	22 777	26,43	(3 438)	-15,09
70620000 COTISATIONS	41 129	56,86	48 580	56,36	(7 451)	-15,34
70640000 SUPPLEMENT DIVERS LBP	5	0,01	18	0,02	(13)	-70,78
70641000 VENTES DE LIVRES	6	0,01			6	
70642000 LOCATION SALLE ET PUBLICITE	26	0,04	130	0,15	(104)	-79,80
70660000 REPAS	26	0,04			26	
Produits de tiers financeurs	11 320	15,65	14 633	16,98	(3 313)	-22,64
Concours publics et subventions d'exploitation	11 320	15,65	14 633	16,98	(3 313)	-22,64
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 000	6,91	7 000	8,12	(2 000)	-28,57
74100000 DONS	6 320	8,74	7 633	8,86	(1 313)	-17,20
Autres produits d'exploitation	478	0,66	52	0,06	426	813,15
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges	179	0,25			179	
78100000 REPR.AMTS PROV. / EXPLOITATION	179	0,25			179	
Autres produits	298	0,41	52	0,06	246	470,23
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	298	0,41	52	0,06	246	470,23
Total des charges d'exploitation	124 640	172,32	164 868	191,28	(40 228)	-24,40
Autres achats et charges externes	64 118	88,65	94 825	110,02	(30 707)	-32,38
60410000 PRESTATIONS INTERNET	285	0,39	132	0,15	152	114,98
60420000 PRESTATIONS NEOVOTE	4 875	6,74			4 875	
60610000 EDF	1 631	2,25	1 493	1,73	137	9,20
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	150	0,21	68	0,08	81	119,29
60640000 ACHATS FOURNIT.A ADMINISTRATIVES	10	0,01	10	0,01	1	5,15
61320000 LOCATION COPIEUR RICOH	4 575	6,33	4 137	4,80	438	10,60
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIE	4 038	5,58	5 558	6,45	(1 520)	-27,35
61410000 CHARGES COPRO.RA VALEMENT FA CADE	2 220	3,07	37 132	43,08	(34 912)	-94,02
61521000 MAINTENANCE EXTINCTEUR	81	0,11			81	
61600000 ASSURANCE MAIF	695	0,96	655	0,76	41	6,22
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	3 710	5,13	3 490	4,05	220	6,30
62221000 COMMISSIONS PAYPAL	1 300	1,80	1 547	1,79	(247)	-15,94
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	4 200	5,81	5 273	6,12	(1 073)	-20,34
62261100 HONORAIRES "SOCIAL"	160	0,22	396	0,46	(236)	-59,60
62261200 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPT	4 000	5,53	3 800	4,41	200	5,26
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	50	0,07			50	
62311100 PICTURE PERFECT	13 238	18,30	13 439	15,59	(201)	-1,50
62312000 GRAPHISME BULLETIN ET WEB RIBA	8 300	11,48	7 500	8,70	800	10,67
62314000 PRESTATIONS RICOH	38	0,05			38	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES			11	0,01	(11)	-100,00
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	250	0,35			250	
62561000 MISSIONS ADHERENTS	404	0,56			404	
62570000 RECEPTION "REPAS COMITE ET AG"	116	0,16	45	0,05	71	157,27
62620000 ORANGE	1 123	1,55	1 210	1,40	(87)	-7,21
62630000 BOUYGUES	174	0,24	339	0,39	(165)	-48,59
62640000 FRAIS POSTAUX	6 542	9,04	5 081	5,90	1 461	28,75
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 953	2,70	3 509	4,07	(1 556)	-44,35
Impôts, taxes et versements assimilés	5 878	8,13	6 440	7,47	(561)	-8,72

Détail du Compte de Résultat

	01/09/2021 31/08/2022	12 mois	01/09/2020 31/08/2021	12 mois	Variations	%
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE		29 0,04			29	
63330000 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A		23 0,03	(203) -0,24		226 111,42	
63512000 TAXES FONCIERES		2 050 2,83	1 613 1,87		437 27,07	
63520000 IMPOTS TAXES SUR LE C.A. NON R		3 777 5,22	5 030 5,84		(1 253) -24,91	
Salaires et traitements		4 208 5,82	10 084 11,70		(5 875) -58,27	
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS		4 208 5,82	10 084 11,70		(5 875) -58,27	
Charges sociales		984 1,36	2 967 3,44		(1 983) -66,84	
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF		984 1,36	2 946 3,42		(1 963) -66,61	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE			21 0,02		(21) -100,00	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		49 451 68,37	50 503 58,59		(1 052) -2,08	
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES		1 173 1,62	1 545 1,79		(372) -24,08	
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES		48 278 66,75	48 958 56,80		(679) -1,39	
Autres charges		1	50 0,06		(49) -97,50	
65100000 REDEVANCES BREVETS LICENCES			50 0,06		(50) -100,00	
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE		1			1	
Résultat d'exploitation		(52 310) -72,32	(78 678) -91,28		26 368 33,51	
Total des produits financiers			1		(1) -100,00	
Autres intérêts et produits assimilés			1		(1) -100,00	
76810000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			1		(1) -100,00	
Total des charges financières						
Résultat financier			1		(1) -100,00	
Résultat courant avant impôts		(52 310) -72,32	(78 677) -91,28		26 367 33,51	
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Excédent ou déficit de l'exercice		(52 310) -72,32	(78 677) -91,28		26 367 33,51	
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/08/2022
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virent p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	3 690				3 690
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 690				3 690
CORPORELLES					
Terrains	330 000				330 000
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	770 000				770 000
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	174 513				174 513
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 898		1 395	562	3 731
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 277 410		1 395	562	1 278 243
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL	1 281 100		1 395	562	1 281 933

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	2 517	1 173		3 690
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 517	1 173		3 690
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	173 396	30 800		204 196
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	17 673	17 291		34 964
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	2 920	187	179	2 928
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	193 989	48 278	179	242 088
TOTAL	196 506	49 451	179	245 778

Créances et Dettes

		31/08/2022	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Clients, usagers douteux ou litigieux				
	Autres créances clients, usagers				
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts, taxes versements assimilés		13 639	13 639	
	Divers				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers					
Charges constatées d'avance		3 936	3 936		
	TOTAL DES CREANCES	17 575	17 575		
	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				
DETTES		31/08/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 272	8 272		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	986	986		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	9 258	9 258		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 936
		3 936	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		3 936

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

**SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE
ASSOCIATION**

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2022**

**SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE
ASSOCIATION**

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2022**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons été informés de la poursuite et de la fin de la convention suivante au cours de l'exercice, à savoir :

- Rémunération du Président Monsieur Stéphane Cardini, pour la fonction de Délégué Général :

Montant brut attribué au titre de l'année 2021 : 4.208 €.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 05/12/2022



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes